



Contrôle de compétences des CI

Dispositions relatives au traitement des tests de certificat

Principes de base

- Guide sur la formation d'employé·e de commerce CFC
-

Situation initiale

Au cours de la formation, les personnes en formation du CIFIC Suisse élaborent au total deux contrôles de compétences des CI. Ceux-ci se composent des éléments **test de certificat** (pondération 40 %) et **mandat de transfert/œuvre** (pondération 60 %).

Les tests de certificat se répartissent comme suit entre les contrôles de compétences des CI :

CI-CC 1	CI-CC 2
1. Gérer habilement les interfaces en entreprise	3. Utiliser des infrastructures numériques
2. Traiter les demandes des client·e·s sur différents canaux	4. Créer des contenus numériques
	5. Garantir la gestion des données
	6. Rédiger des textes compréhensibles

Conditions cadres

- Vous passez les tests de certificat dans le cadre des phases guidées d'auto-apprentissage, à l'endroit de votre choix.
 - Le mandat pour effectuer les tests de certificat est toujours donné par la commission cantonale des cours compétente ou par les enseignant·e·s des CI.
 - Les tests de certificat doivent être effectués dans le cadre d'un travail individuel et sans aucun outil.
 - Veuillez noter que chaque test de certificat ne peut être passé qu'**une seule fois**.
-

Préparation et mise en œuvre

- Effectuez les tests d'exercice avant de résoudre le test de certificat.
- Assurez-vous que votre appareil fonctionne correctement sur le plan technique, qu'il a suffisamment de batterie et que vous disposez d'une connexion Internet stable (si possible via LAN).
- Si la page du navigateur ne répond pas pendant le test, utilisez la fonction « Actualiser la page » pour résoudre le problème. Windows : touche F5 ou Ctrl + R | macOS : touche Cmd (⌘) + R
- Veillez à ce que vous puissiez passer le test de certificat sans être dérangé·e.
- Lisez attentivement les exercices et les options de réponse.



Soumission et évaluation

- Une fois l'E-Test terminé, le certificat apparaît automatiquement dans votre portfolio personnel dans la rubrique « Mes diplômes et certificats ».
- Les certificats doivent être soumis dans les délais avec l'œuvre relative au mandat de transfert dans « Mes prestations fournies lors des examens ». Les dates de remise à respecter sont fixées par la commission cantonale des cours compétente.
- En cas de non-respect du délai de soumission du contrôle de compétences des CI ou d'une prestation partielle, un point entier est déduit de la note. Si le délai supplémentaire accordé par la commission cantonale des cours n'est pas respecté, la note des prestations partielles manquantes sera de 0.

Recommencer

- Si le test de certificat démarre par erreur et se termine dans les 2 minutes, le test peut être recommencé. Pour cela, une demande écrite doit être adressée à la commission cantonale des cours.
- Si le test de certificat se termine prématurément en raison d'un problème technique du côté du fournisseur de système Konvink, il est possible de recommencer le test.
- Si un problème technique survient pendant le test (ex. dysfonctionnement/panne de l'appareil, plantage du système d'exploitation, perturbation de l'Internet, etc.) ou si la personne en formation termine le test suite à une mauvaise manipulation, il n'est pas possible de repasser le test.
- En cas de litige, les données saisies dans le reporting Konvink font foi.